

Service de promotion de la santé et
service social en faveur des élèves

Affaire suivie par :

Madjid Aomar

Tél : 03 86 21 70 36

Mél : protection-enfance58@ac-dijon.fr

19 Place Saint-Exupéry

CS 70074

58028 Nevers cedex

Nevers, le 2 septembre 2024

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs
d'école de la Nièvre

s/c Mesdames les inspectrices,
Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
scolaires de la Nièvre

Objet : PROTECTION DES MINEURS EN DANGER

La protection des mineurs en danger constitue un enjeu social essentiel et demeure toujours une question sensible et délicate.

De fait, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs missions à des situations relevant du dispositif de protection de l'enfance.

Si d'une manière générale, la loi consacre l'obligation de signaler à tous les citoyens, elle s'impose en premier lieu à l'égard des fonctionnaires de l'Éducation nationale en application de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale.

S'il vous revient de porter à la connaissance des autorités compétentes (Département, Parquet) les éléments de danger ou de suspicion de danger que vous êtes amenés à connaître dans le cadre de vos fonctions, la rédaction d'une information préoccupante et à plus forte raison d'un signalement justice, ne doit pas être banalisée.

En conséquence, il est indispensable d'identifier les personnes ressources et les circuits institutionnels de transmissions. Ainsi, je vous invite à prendre connaissance des procédures en vigueur dans le département (fiches réflexes et fiche de signalements). Toute émission doit faire l'objet d'une copie à l'adresse mail ad hoc protection-enfance58@ac-dijon.fr

Toutes ces informations sont accessibles sur le site de la DSDEN58 à l'onglet : Être élève en Nièvre - Le service social.

Je connais l'engagement de chacun et chacune au quotidien pour contribuer à assurer une meilleure protection des enfants de notre département dans le respect de leurs droits et des droits de leurs familles.

Je vous remercie de votre vigilance et de votre investissement dans votre mission de protection de l'enfance.

Bien à vous,

**L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre**


Pascale NIQUET-PETIPAS